

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

**Description:**

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Joanie Pomerleau](#)

<https://www.cadre21.org/membres/b757a711aa1d572c43d4c65a>

Date d'obtention : 2021-04-15 19:16:47

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Partenariat avec la SQ et DPCP et le milieu scolaire.

Uniformiser nos pratiques en regard du sextage.

Actions posées en + ou - 4 jours. Augmenter la rapidité de nos interventions dans le but d'éviter une plus grande propagation.

Nous mettre plus en confiance dans nos interventions auprès de la victime, des parents et du jeune investigateur.

Parler à l'auteur du signalement et à la victime.

Évaluer l'incident

Vérifier l'information.

S'assurer les intentions impulsives ou malveillantes. Faire les interventions nécessaires selon le cas.

Parler à l'investigateur et compléter la grille d'évaluation de l'incident. Respecter les conséquences prévus au code de vie de l'école dans ce genre de situation.

SI malveillant: Appeler la SQ, Informer le parent + signalement.

En tout temps, confidentialité de l'investigateur et de la victime est toujours respecter.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Compléter la grille d'incident qui me permettra de recueillir l'information utile sur la situation. (Faire les choses adéquatement.)

Aide à la victime.

Vérifier la nature des faits: Amorce, Nature, Intention, Étendue, Type d'implication.

Repérer facilement les élèves impliqués et transmettre l'information à des collègues de d'autres établissements scolaires, si nécessaire.

Prendre en considération, selon ce que la victime en témoigne, la nature des images ou des vidéos (sans les consulter)

En cas de pornographie juvénile, confisquer le cellulaire adéquatement en demandant à l'élève de le mettre en mode avion et le fermer ensuite, pour l'insérer dans un sac à cet effet.

Offrir des outils en prévention aux parents de notre milieu, en lien avec les réseaux sociaux.

M'inspirer du document légal pour informer le jeune et son parent en quoi les gestes posés peuvent être jugés comme un acte criminel au sens de la loi.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de voir un sentiment de détresse chez l'élève qui vit la situation et non présumé qu'elle ne se sent pas bien avec cela.

Remplir la grille de manière à avoir les informations factuelles. Vérifier la nature des faits: Amorce, Nature, Intention, Étendue, Type d'implication.

M'assurer de ne pas voir les vidéos ou photos. M'assurer de confisquer correctement le cellulaire en le mettant dans l'enveloppe à cet effet.

Acte impulsif: Je fais l'intervention et je communique avec les policiers ensuite.

Acte malveillant: Je communique avec les policiers immédiatement + Signalement DPJ